

## Soutien médical au cours du retour volontaire organisé par l'OIM

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), dispose depuis 2007 en Belgique d'un service spécifique pour organiser une assistance spécifique au cours du **retour volontaire et de la réintégration de groupes-cibles dits vulnérables dans leur pays d'origine**. Ces groupes-cibles comprennent notamment les personnes nécessitant des soins médicaux, les futures mamans ou les personnes âgées.

L'OIM définit le type d'assistance médicale nécessaire de la personne qui désire retourner et établit des contacts avec ses partenaires dans le pays d'origine en vue de faciliter la poursuite de l'assistance après le retour. Dans cette optique, les candidats au retour peuvent faire appel au **Fonds pour les Cas vulnérables**. Ce Fonds additionnel au fonds de réintégration classique intervient à raison de 700 euro par personne. Cette somme n'est pas payée en argent liquide au candidat au retour, elle est utilisée pour couvrir ses frais médicaux en Belgique ou dans le pays d'origine. Il est néanmoins possible qu'un montant total et maximum de 250 euro soit déduit des deux fonds afin de rémunérer le partenaire de l'OIM pour les services qu'il rend.

L'OIM dispose d'un service spécialisé qui assiste le candidat au retour dans son processus de réintégration dans le pays d'origine.

L'OIM fournit non seulement des informations sur les possibilités de soins de santé, d'emploi ou de logement dans leurs pays de retour mais également assiste financièrement, au moyen des fonds, les candidats à régler, entre autres, les soins de santé, le logement, l'inscription dans une école ou la mise sur pied d'une petite entreprise dans leur pays d'origine.

Outre cette aide, les candidats au retour reçoivent une somme de 250 euro ainsi que le billet d'avion (= l'assistance au retour).

### **Quelques exemples de l'assistance que peut proposer l'OIM dans le cadre de leur service spécifique d'accompagnement pour personnes nécessitant un soutien médical au cours du retour volontaire.**

#### **Avant le départ**

- Avec l'aide des partenaires dans le pays de retour, la recherche d'assistance médicale appropriée (médicaments, matériel médical, un hôpital, ...) qui peut répondre aux problèmes médicaux spécifiques de la personne,
- Le contact avec des membres de la famille ou avec des amis afin de régler l'accueil de la personne après son retour,
- L'OIM peut prendre contact avec les pays voisins du pays de retour si les médicaments dont la personne a besoin ne sont pas disponibles dans son pays,
- L'assurance des soins de santé du candidat au retour peut être mise en ordre dans son pays de retour,
- Dans des circonstances exceptionnelles, du matériel médical peut être acheté en Belgique s'il s'avère que celui-ci n'est pas disponible ou accessible dans le pays de retour,
- ...

#### **Durant le vol et à l'aéroport**

- L'OIM peut organiser l'accompagnement par du personnel médical tout au long du vol,
- L'OIM peut organiser le transport en position couchée si cela s'avère nécessaire d'un point de vue médical,
- Un partenaire de l'OIM peut accueillir le candidat au retour dans son aéroport de destination,

- Si nécessaire, une ambulance peut être mise à disposition pour les transports entre les aéroport et le point de départ et d'arrivée,
- ...

### **Après le retour**

- Le partenaire de l'OIM peut diriger concrètement la personne vers une institution médicale où des contacts préalables auront déjà été établis,
- Le partenaire de l'OIM dans le pays d'origine peut servir d'intermédiaire entre la personne qui est retournée et l'institution médicale qui assurera son suivi,
- Le partenaire de l'OIM peut prendre contact avec les pays voisins du pays de retour s'il s'avère que les médicaments dont la personne a besoin dans le pays de retour n'y sont pas disponibles,
- Le partenaire de l'OIM peut assister la personne afin de commencer un micro-business, trouver un logement ou commencer une formation,
- ...

! Il est important de noter que l'assistance financière doit avoir lieu endéans les 6 mois après l'arrivée dans le pays d'origine. Un suivi de cette assistance sociale est assurée durant un an après l'arrivée dans le pays d'origine.

### **Comment se déroule la demande auprès de l'OIM?**

La demande d'assistance au retour en elle-même peut soit être adressée directement à l'OIM soit être introduite par l'intermédiaire d'un [partenaire](#) de l'OIM, tel que les centres d'accueil, les CPAS d'Anvers et de Liège ou la Croix-Rouge.

Les personnes qui retournent avec l'OIM ne sont pas censées revenir en Belgique dans une période de 5 ans, auquel cas le ticket d'avion payé devra être remboursé à l'OIM.

Les personnes qui résident dans un centre fermé peuvent bénéficier à tout moment l'assistance de l'OIM s'ils décident de retourner volontairement. Il est important de souligner que l'OIM ne collabore pas avec l'Office des Etrangers en ce qui concerne les rapatriements forcés.

### **Autres organisations actives dans le domaine du retour volontaire**

Si les candidats au retour ne nécessitent pas de soutien médical, ils peuvent également préparer leur retour en prenant contact avec l'OIM ou **Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Ciré et Caritas International**. Ces autres organisations ont également mis au point des programmes de retour spécifiques qui comprennent un soutien en matière de réintégration. Elles peuvent de même vous donner des informations sur les risques encourus par la personne qui retourne et vous assister dans la recherche d'information sur la disponibilité d'une assistance médicale (spécifique) dans le pays de retour. Les pays traités spécifiquement par ces organisations sont l'Algérie, le Cameroun, la R. D. du Congo, le Ghana, le Sierra Leone, l'Albanie, l'Arménie, la Russie, l'Equateur et la Géorgie.

Données de contact de l'IOM  
Rue Montoyer 40, 1000 Bruxelles  
02/290.33.36  
[mrfbrusselsreab@iom.int](mailto:mrfbrusselsreab@iom.int)  
[www.belgium.iom.int](http://www.belgium.iom.int)

Données de contact de Vluchtelingenwerk  
Rue Gaucheret 164, 1030 Schaerbeek  
02/274.00.23  
[return@vluchtelingenwerk.be](mailto:return@vluchtelingenwerk.be)  
[www.vluchtelingenwerk.be](http://www.vluchtelingenwerk.be)

Données de contact du CIRE (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et étrangers)  
Rue du Vivier 80-82, 1050 Bruxelles  
02/629.77.10  
[ire@cire.irisnet.be](mailto:ire@cire.irisnet.be)  
[www.cire.be](http://www.cire.be)

Données de contact de Caritas International  
Rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles  
02/229.36.11  
[document@caritasint.be](mailto:document@caritasint.be)  
[www.caritas.be](http://www.caritas.be)